

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS

Le 28 Mars 2023 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine Roy, Présidente.

Date convocation : 22 Mars 2023. **Présents :** AUGER Catherine, BARBIER Daniel, BERNARD Colette, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, COLAS David, DAGUIN Gérard, ESCURAT Elisabeth, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GAUTHERON François, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, JAMET Christine, LEMOINE Fernand, LEROY Anne, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain, MOREAUX Jacques, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine,

Excusés : BARBIER Roger (pouvoir à Colas D.), BOUILLON Sandra, BOUZOUA Yasmina (pouvoir à Lemoine F.), CLAVEL Éric, DUMONT Sylvie (pouvoir à Vingdiolet MC.), GATEAU Mireille (pouvoir à Roy B.), GIRARD Pascal (pouvoir à Barbier D.), GRZESKOWIAK Ingrid, HOURCABIE Guy, JOACHIM Mélanie (pouvoir à Moreau A.), LOUHET Damien, MARTIN Michel (pouvoir à Roy R.), SAURAT Jean-François, SIMONNET Pascale (pouvoir à Vincent M.),

Secrétaire de séance : COLAS David **En exercice :** 44. **Présents :** 30. **Votants :** 38

Affaires financières : Vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Suivant le contexte inflationniste et la revalorisation des bases fiscales à 7,1%, les produits attendus 2023 et les taux sont les suivants :

➤ **Pour la commune de Saint Germain Chassenay**

Zone 10 EXV200 ST GERMAIN

Le SYCTOM de Saint Pierre le Moûtier nous a communiqué un produit attendu de 31 262 €, le taux de cette zone doit être à 11,96% pour atteindre ce produit.

➤ **Pour les communes de Cossaye, Laménay sur Loire, Lucenay les Aix et Toury-Lurcy**

Suivant la délibération 2022-033 du 07/04/2022 sur la fusion des zones, le SICTOM Nord Allier nous a communiqué un produit attendu de 253 023 €, les taux doivent être pour les zones concernées comme suit pour atteindre ce produit :

Zone	Taux 2023
SICTOM_NA_C0,5_BRASLATERAL (01 Cossaye, Laménay, Lucenay)	(12,55%)
SICTOM_NA_C1_SPEC (05 E EXV200 K087 Lucenay)	(16,20 %)
SICTOM_NA_C1 (06 Cossaye, Lucenay et 04 Toury-Lurcy)	(14,15 %)
SICTOM_NA_C0,5 (08 Cossaye, Laménay, Lucenay)	(12,55%)

➤ **Sur le secteur de collecte en régie**

Suivant la délibération 2022-033 du 07/04/2022 sur la fusion des zones et la délibération 2022-105 sur la reprise de la compétence collecte des ordures ménagères des communes d'Avril et de Fleury-sur-Loire, il est proposé d'intégrer celles-ci à la zone REGIE_C1. Pour atteindre le produit de 2 286 062 € nécessaire à l'équilibre du budget, les taux doivent être fixés comme suit :

2022	2023	Taux 2023
C2	REGIE_C1	11,30%
C1		
SYCTOM AVRIL FLEURY		

Il est proposé au Conseil Communautaire de les approuver.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.

Fait à Decize, le 30 Mars 2023

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 30/03/2023
Et de la publication le 30/03/2023

La Présidente

La Présidente,



R. ROY